

Débat d'orientations budgétaires 2011

Ce point est présenté au Comité Syndical après examen préalable par la commission des finances et de la planification du 16 septembre 2010. A cette occasion, il a été souligné le parti pris de la construction d'un budget 2011 sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres, pour la 3ème année consécutive.

I Confirmation des principes généraux de construction du budget

Cette année encore, les principes retenus pour la construction du budget sont les suivants :

- les crédits des **actions à l'échelle du bassin** sont appelés sous forme de **contributions** des collectivités membres,
- les **actions à l'échelle locale** font l'objet de **subventions** sollicitées auprès des collectivités, membres ou non,
- dans les deux cas, un **effet levier** est recherché par la **mobilisation de cofinancements**, notamment de l'Europe, de l'Etat et de l'Agence de l'eau.

II Exécution des décisions des instances de l'Etablissement sur les principes d'utilisation des crédits de report

Il est rappelé que la construction du budget 2011 prend en considération les préconisations de l'audit financier de 2009, en particulier l'application des principes d'utilisation des crédits de report de l'Etablissement adoptés par le Comité Syndical du 2 avril 2009 et celui du 3 juin 2010.

Ces principes sont les suivants :

- Utilisation des **crédits de reports « Chambonchard » et « Basse Loire »** dans la limite de l'enveloppe globale résiduelle de crédits de ces opérations, en substitution de l'appel de subventions auprès des collectivités pour des actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement, permettant de mobiliser des cofinancements au titre du plan Loire.
- Utilisation de l'**indemnité du contentieux « Chambonchard »** en priorité pour le financement des actions de bassin (1,3 M€ envisagé jusqu'en 2013), des locaux de l'Etablissement et également des dépenses d'administration découlant de l'audit organisationnel, notamment celles liées à la modernisation des outils de gestion et du matériel informatique, ainsi qu'aux actions de formation. Parallèlement, renouvellement du placement en compte à terme dont le montant sera ajusté d'année en année en fonction des besoins d'affectation et de trésorerie.

Ces propositions d'affectation d'excédents ont été effectuées avec le double objectif : d'une part, d'assurer la mise en œuvre du plan Loire 2007-2013 dans le respect des engagements souscrits ; d'autre part, de permettre en 2013 de disposer d'un léger excédent budgétaire sans ajustement important des contributions des collectivités membres.

Compte tenu de l'importance financière de l'opération de réparation des vannes du barrage de Villerest ainsi que des incertitudes sur l'attribution d'un cofinancement Etat et/ou Europe, cette utilisation prudente des crédits disponibles s'avère indispensable afin d'éviter des appels à contribution supplémentaire.

III Encadrement du chiffrage des ressources pour 2011

Il est proposé de définir comme objectif **un niveau global de contributions à hauteur de 3,14 M€, équivalent à celui de 2010**. La proposition de répartition de ce montant pour 2011 s'efforcera de coïncider avec les indications ci-dessous :

- 1,24 M€ pour le fonctionnement administratif (entendu au sens large, puisque comprenant des dépenses liées à des actions),
- 0,95 M€ dans le cadre de celles des actions du plan Loire financées sous forme de contributions,
- 0,95 M€ pour le financement de la part de prévention des inondations des dépenses d'exploitation de Villerest et de la gestion des crues et des étiages.

Au-delà des éléments de chiffrage découlant des conventions d'application déjà signées avec certaines Régions, le **montant total de subventions sera fonction de la validation des interventions par les collectivités**. Dans cette ordre de considérations, les crédits délégués à l'Etablissement par la Région Centre dans le cadre de la convention de mandat 2007-2013 relatives aux levées et déversoirs seront à définir et à valider au vu des propositions effectuées par l'Etat.

Le montant de la **redevance soutien d'étiage** sera également à valider, l'objectif visé étant de rester à un niveau équivalent en 2010 (pour rappel 3,9 M€).

IV Encadrement de l'évolution des charges de fonctionnement et de la masse salariale

L'objectif du budget 2011 est de maintenir les charges de fonctionnement et les dépenses de personnel à un niveau équivalent à 2010.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2011.

Comité Syndical du 7 octobre 2010

Délibération n°CS-10-129

Débat d'orientations budgétaires 2011

Date de la convocation : 27 juillet 2010

Le Comité syndical,

Membres Présents ou ayant donné pouvoir :

M. Prénom NOM

X

X

X

M. Prénom NOM, pouvoir à M. Prénom NOM

X

X

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu l'avis de la commission des finances et de la planification du 16 septembre 2010,

Décide :

Article unique

De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2011.

**Le Président de
l'Etablissement Public Loire**

Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture :

Date d'affichage :

Certifié exécutoire :